

ETAT-CIVIL

Naissances : Marin, fils de Elodie FAIVRE et Frédéric PIRONNIAS (Suchéras), est né le 28 janvier 2020
Nathanaël, fils de Ameline BOREL et Sébastien FROMENT (Les Bruyères), est né le 1er avril 2020
Clémence, fille de Lydie MENADIER et Romain DIDELOT (Chez Giraud), est née le 2 avril 2020

Toutes nos félicitations aux jeunes parents !

Conformément aux directives de l'État en vigueur, les seuls actes d'état civil que la commune doit assurer sont les naissances, reconnaissances de paternité et décès. Les PACS et mariages doivent être repoussés autant que possible. Dans le cas des PACS ou mariages reportés, inutile de déposer un nouveau dossier. Les demandes de copies intégrales et d'extraits d'actes de l'état civil peuvent être traitées par mail.

Concernant les décès, il est demandé, autant que possible, aux entreprises de pompes funèbres, de faire parvenir tous les documents de demande d'autorisation (ouverture de concession, inhumation, crémation, dispersion de cendres...) par tel auprès du Maire au 06 61 38 00 41 et par mail mairie@sauviat.fr

L'accès aux cimetières est libre, dans le cadre de la distanciation physique, du temps consacré à sa visite et du bon sens. Les cérémonies sont toujours limitées à 10 personnes.

VENTE TERRAINS LOTISSEMENT LES BRUYERES

La Mairie de SAUVIAT propose à la vente, plusieurs terrains viabilisés situés dans le lotissement communal sis Les Bruyères à Sauviat 63120.

Le prix au m² est compris entre 14€ et 17€ TTC pour des lots de 1000 m² environ chacun.

Contactez la mairie pour prendre rendez-vous et visiter sur place.

ARRETE VIGILANCE USAGES DE L'EAU

Par arrêté du 30 avril 2020 et malgré les récentes précipitations, Mme la Préfète du Puy-de-Dôme demande à ce que les usagers restent vigilants sur la consommation d'eau potable afin de préserver cette ressource précieuse.

Ce présent arrêté est valable jusqu'au 30 octobre 2020.

ACHAT DE MATÉRIEL COMMUNAL

Le conseil municipal s'était entendu sur la nécessité d'acquérir un tracteur tondeuse, afin d'assurer des travaux d'entretiens sur la commune avec plus d'efficacité.

En effet, depuis le 1er janvier 2017, la loi Labbé dite loi « **Zéro phyto** » interdit l'utilisation des produits phytosanitaires aux collectivités et professionnels pour l'entretien de l'ensemble de leurs espaces verts. Cette obligation légale induit des tontes plus fréquentes sur les terrains communaux concernés.

Ainsi, l'achat d'un tracteur tondeuse permettra à la fois de faciliter l'entretien des espaces publics, de préserver l'environnement d'un abus de produits phytosanitaires, et par la même occasion, de préserver la santé de notre agent communal, et également les habitants.



STOP AUX LINGETTES DANS LES TOILETTES

Plébiscité par son côté pratique, elle reste un produit à usage unique et représente une quantité importante de déchets. Même dites "biodégradables" ces lingettes à usage unique peuvent boucher vos toilettes et canalisations. Plus grave encore, agglomérées entre elles, elles obstruent le réseau de collecte qui amène vos eaux usées à la station d'épuration. Alors que les services de l'eau sont en effectifs réduits en cette période, elles bouchent les pomes, obstruent les grilles et sont à l'origine de pannes importantes. Cela entraîne parfois des déversements directs d'eaux usées dans la rivière et des surcoûts de fonctionnement importants, avec un impact, à terrain, sur le prix de l'eau. Alors soyons responsables : les toilettes ne sont pas une poubelle, alors n'y jetons plus nos lingettes ! Un simple geste solidaire et citoyen : je jette mes lingettes dans la poubelle.

TROUVÉ

Un chat poils longs de couleur gris et blanc a élu domicile dans le bourg depuis quelques semaines. Si le propriétaire se reconnaît, il peut prendre contact avec la mairie afin de le récupérer.

INFO SAUVIAT N°46

2e trimestre 2020

Modification des horaires d'ouverture au public de la Mairie à compter du 11 mai 2020



Mardi, Jeudi et Samedi Matin : 9h00-12h00

Samedi : 09h00 – 12h00 pour l'état civil et les dossiers d'urbanisme

Privilégiez le contact téléphonique pour toutes les autres demandes ou le site internet de la commune.

Site internet : www.sauviat.fr

Permanences du Maire :

Samedi : 09h00 – 12h00 et sur rendez-vous au 04.73.53.14.76

Ses nouveaux horaires sont susceptibles d'évoluer (consulter le site).

LE MOT DU MAIRE

Chères Sauviatoises, chers Sauviatois,

Dans cette période particulière et inédite de crise sanitaire, je ne peux qu'apprécier la démarche des électeurs qui ont fait l'effort de se déplacer le 15 mars dernier pour le scrutin du 1^{er} tour des élections municipales, et remercier toutes celles et tous ceux qui ont apporté leurs suffrages à la liste « SAUVIAT sous un autre angle, avec vous » conduite par Rachel Bournier.

Un Conseil Municipal servant à élire le maire et les adjoints aurait dû se tenir entre les 20 et 22 mars derniers. Compte tenu de la situation critique, les pouvoirs publics l'ont reporté à une date ultérieure, non encore déterminée.

A ce jour le précédent Conseil Municipal est encore en place, mais ne peut siéger pour terminer son mandat réellement. A cette frustration répond l'impatience de la nouvelle équipe municipale, qui aimerait pouvoir démarrer le sien. Dès la mise en place du nouveau Conseil Municipal, et des différentes commissions, nous aurons un bon nombre de dossiers à traiter, alors, tenez-vous prêts !

C'est donc avec une équipe réduite que je gère depuis mi-mars, accompagné de mes trois adjoints (es), de la secrétaire de Mairie et de l'agent technique, les affaires courantes de la commune. Dans ce contexte, le personnel a répondu présent sur la base du volontariat afin d'assurer la continuité des services, toujours dans le respect du protocole de sécurité sanitaire.

Dans tous les territoires, des élans de générosité, des actions de solidarité se multiplient : Sauviat n'est pas exempt à cette règle : point relais de vente pour les producteurs locaux, mise en place d'un groupement de couturières pour la confection de masques tissu, suivi régulier auprès des personnes fragiles et vulnérables de notre commune.

Je ne compte pas les multiples propositions de votre part pour apporter un soutien, une aide à vos voisins, à vos proches, au sein de notre commune. Soyez-en remerciés et faisons-en sorte que cet état d'esprit perdure, dans un avenir proche et meilleur.

Pour conclure, j'ai une pensée reconnaissante auprès des personnels soignants qui oeuvrent auprès des malades et des personnes fragiles. J'en profite aussi pour féliciter les Sauviatois, qui ont respecté les règles du confinement, agissant pour limiter la propagation du virus (seules quelques rares infractions ont été reportées, pas de manquements notoires signalés par la gendarmerie).

Au-delà du 11 mai et avec l'arrivée du déconfinement, je vous conseille de rester prudents et vigilants, surtout les personnes les plus fragiles et vulnérables. Continuez à respecter les gestes barrières ainsi que les consignes qui seront données par les pouvoirs publics.

NE BAISSÉZ PAS LA GARDE ET PRENEZ SOIN DE VOUS.

Le Maire - Alain CHASSAGNE

LA COMMÉMORATION DU 8 MAI

La commémoration du 8 Mai aura lieu dans le respect des règles définies par les services de la Préfectures. La cérémonie aura lieu sans public. Monsieur le Maire, accompagné d'un porte-drapeau, des adjoints et d'un représentant de l'amicale des sapeurs pompiers, déposera une gerbe aux monument au Morts, le 8 Mai à 11 h.



DISTRIBUTION DE MASQUES EN VUE DU DÉCONFINEMENT ET APPEL A CONFECTION

La pénurie d'approvisionnement en masques homologués et les délais incertains quant à leur arrivée sur le marché, poussent les collectivités à trouver des solutions, destinées à protéger leurs habitants et les agents communaux.

En ce qui concerne les agents communaux, en contact avec la population, ils ont reçu des masques tissus, confectionnés en local.

En ce qui concerne la population : nous pourrions compter sur plusieurs sources d'approvisionnement :

- La commune a commandé, 1100 masques tissu, soit 2 par personne.
- Le Département du Puy de Dôme offre 1 masque tissu par habitant.
- Le Conseil Régional offre 1 masque par habitant.

Ainsi, chaque Sauviatois pourra bénéficier de 4 masques, gratuitement : les masques tissu constituent des masques « barrières » et sont réutilisables. Certaines consignes concernant le lavage et l'usage devront être respectées dans ce cas précis.

La commune assurera la distribution, dès que les premiers arrivages seront confirmés. Nous n'avons pas de visibilité pour vous communiquer les dates de livraisons. Vous recevrez dans vos boîtes, une invitation à venir en Mairie, afin de récupérer vos masques. La distribution est estimée fin mai

Les masques décrits ci-dessus, correspondent à des tailles dites « adultes ».

Aussi, la commune souhaiterait mobiliser des « petites mains » pour la fabrication de masques à la taille enfant (entre 6 et 10 ans).

Même si ces masques ne sont pas obligatoires pour la reprise de l'école, il nous semble cependant nécessaires qu'en dehors, les enfants puissent être confortablement équipés.

Aussi, **si vous êtes couturière ou couturier, habile et solidaire, la commune s'engage à vous fournir le tissu, le fil et l'élastique et fait appel à vous pour la confection de masques réutilisables.** Contactez la mairie.



POINT RELAIS : UN BILAN TRÈS POSITIF



Depuis mardi 14 avril, la commune s'est portée volontaire auprès de producteurs locaux, pour leur offrir un espace de livraison. Ce point relais visait d'abord à rendre service aux habitants, la commune ne disposant d'aucun commerce par ailleurs. Le second objectif consistait à soutenir les producteurs qui peinent à trouver des débouchés dans un contexte de fermeture de nombreux marchés.

Cette initiative bien suivie par les Sauviatois, et dont les producteurs présents depuis 4 semaines sont satisfaits, nous montre qu'il est possible de changer un peu nos habitudes de consommation, en privilégiant des produits qui ne viennent pas de l'autre bout du monde.

Il faut savoir que près de la moitié des poulets, des fruits et des légumes consommés en France sont importés !

Diminuer les distances entre le lieux de production et de consommation, diminuer le nombre d'intermédiaires contribue à la fois à diminuer l'impact écologique et à assurer des revenus plus justes aux producteurs.

La fin du confinement aura un double effet que l'on peut regretter : redonner à certains producteurs les débouchés d'avant la crise qui les amènera à quitter notre centre bourg, et d'autre part donner l'occasion aux habitants de retrouver leurs anciennes habitudes d'approvisionnement, dès que ce point relais disparaîtra.

La municipalité est néanmoins très satisfaite d'avoir pu assurer son rôle de solidarité, et souhaite pouvoir, avec la contribution des habitants, faire perdurer la mise en relation entre producteurs locaux et habitants.

A PARTIR DU JEUDI 14 MAI : MARCHÉ DE PRODUCTEURS

Aussi, le point relais se transformera en **marché de producteurs**, les **2eme et 4eme jeudis de chaque mois, de 18h à 20h, sur le parvis de la Mairie.**

Rendez vous à 18h, jeudi 14 Mai, et sortez vos paniers !

Nous espérons que ce marché répondra aux besoins des habitants, et que vous serez nombreux à venir jusque là.

Nous envisageons, en fonction de la manière dont les règles de rassemblement évolueront, d'ajouter à ce marché, un espace de convivialité. Il devrait permettre aux sauviatois de profiter des belles soirées d'été, et peut être de quelques surprises musicales.

Modalités : Tous les producteurs locaux intéressés peuvent prendre contact à la Mairie, afin d'obtenir un accord préalable à l'installation. Les mesures de distanciation et les barrières sanitaires s'appliqueront de la même manière qu'avant le déconfinement.



PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

La commune s'est dotée depuis plusieurs semaines d'un plan de continuité d'activité. Il est destiné, sous le pilotage de Monsieur de Maire à assurer la continuité du service public malgré un risque d'absentéisme lié à l'épidémie, la sécurité des usagers et la sécurité des personnels dans l'exercice de leurs missions. Il met en place une organisation spécifique des ressources humaines, identifie les missions et services à maintenir, prévoit et anticipe le retour au fonctionnement normal. Ainsi, Monsieur le Maire et la deuxième adjointe ont assuré le contact téléphonique avec les personnes identifiées comme les plus isolées et vulnérables sur la commune, afin d'évaluer leurs besoins, et de trouver des solutions adaptées.

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Lors des élections municipales, le 15 Mars dernier, les Sauviatois ont élus la liste "Sauviat sous un nouvel angle".

La nouvelle équipe municipale n'a pas encore pu entrer en fonction, dans la mesure où les conditions sanitaires pour les réunions d'installation des conseils municipaux qui devaient se tenir du vendredi 20 mars au 22 Mars n'étaient pas réunies.

Nous attendons mi mai, le rapport qui indiquera, au regard des conditions sanitaires, s'il est possible d'installer les conseils municipaux. L'installation pourrait alors avoir lieu entre fin mai et début juin si le rapport est favorable.

La gestion des dossiers est assurée par l'équipe actuelle, en accord avec le Plan de Continuité d'Activité, piloté par le Maire Alain Chassagne.

INFORMATION CONCERNANT L'OUVERTURE DES DECHETERIES



Jusqu'au 11 mai : Ouverture de la déchèterie de Thiers tous les jeudis de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 exclusivement pour les professionnels. La déchèterie n'est pas ouverte aux particuliers.

A partir du 11 mai, les 4 déchèteries rouvriront aux particuliers **sur rendez-vous, uniquement.**

Les rendez-vous seront à prendre sur un site internet, ou, par téléphone au numéro d'accueil du service Déchets ménagers. **Tél. : 04.73.53.93.08**

Thiers : lundi à samedi, entre 8h à 11h45 et de 13h30 à 17h45

Courpière et Puy-Guillaume : du mercredi au samedi, de 9h15 à 11h45 et de 13h30 à 16h45

St Rémy : du mercredi au samedi, de 9h15 à 11h45 et de 13h30 à 16h45

INTERDICTION ÉCOBUAGE

Par arrêté préfectoral en date du 7 avril 2020, Mme la Préfète interdit temporairement le brûlage de végétaux agricoles ou assimilés, l'écobuage et l'incinération ou le brûlage dans le cadre de la gestion forestière sont interdits durant la période d'urgence sanitaire.